

Recommande :

16) Que dans chaque gare aérienne les autorités compétentes veillent à ce que les services pour le confort des passagers, y compris salles de repos, douches, toilettes, coiffeur, restaurants, soins médicaux d'urgence, radio, service postal et téléphonique, soient entretenus dans le meilleur état ;

Affirmant la nécessité de voyages plus nombreux à prix modestes,

Recommande :

17) Que les transporteurs soient invités à conclure des accords permettant de livrer des billets directs mixtes, à prix réduits avec passage au choix par avion, bateau, ou par tout autre moyen de transport ;

Prenant note de ce que l'irrégularité des horaires des lignes maritimes et aériennes tend à décourager le tourisme et les voyages d'affaires,

Recommande :

18) De presser vivement les lignes aériennes et maritimes de publier régulièrement l'horaire des départs d'avions et de bateaux et de faire tout leur possible pour s'en tenir fidèlement à ces horaires ;

IV. *Prenant note* de ce que les autres organisations internationales peuvent appuyer les efforts de la CEAEAO en ce qui concerne le tourisme dans la région,

Recommande :

19) a) Que la Commission des transports et communications du Conseil économique et social soit instamment invitée à poursuivre les efforts qu'elle fait pour réduire, simplifier et unifier les formalités de passeports et de frontières ;

b) Que tous les gouvernements membres et membres associés de la CEAEAO prennent des mesures rapides pour adopter les formulaires et les pratiques recommandées par l'Organisation de l'aviation civile internationale pour faciliter les transports aériens internationaux ;

c) Que l'attention des gouvernements membres et membres associés soit attirée sur la Convention des transports routiers de 1949, qu'ils sont vivement invités à signer et à ratifier le plus tôt que faire se pourra ;

d) Que les agences ou bureaux de voyage représentant les services de voyage de tous les gouvernements de la CEAEAO soient invités à adhérer à l'Union internationale des organisations officielles de voyage (IUOTO). Que l'IUOTO soit invitée instamment à créer dans la région de la CEAEAO un bureau régional pour encourager et coordonner le développement du tourisme ainsi qu'à comprendre dans sa statistique internationale du tourisme des informations relatives aux pays membres et membres associés, et au Japon ;

Reconnaissant que, dans beaucoup de cas, une action concertée des gouvernements pour tenter d'attirer le tourisme, pourrait donner de meilleurs résultats que l'action individuelle de chacun d'eux,

Recommande :

20) Que le secrétariat étudie avec les gouvernements de la région la possibilité d'ouvrir en commun des

agences de publicité et de tourisme dans les pays d'où l'on espère attirer des voyageurs ; et

Reconnaissant qu'il est souhaitable que les gouvernements mettent rapidement en œuvre les recommandations contenues dans le présent rapport,

Recommande .

21) Que des membres qualifiés du secrétariat se rendent auprès des gouvernements membres et membres associés sur la demande de ces gouvernements pour les aider à hâter l'adoption des mesures recommandées.

VOYAGES

(GROUPE DE TRAVAIL POUR LES FORMALITÉS DE FRONTIÈRE)
Résolution adoptée le 27 octobre 1949 (E/CN.11/219)

La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient,

Ayant reçu le rapport du Sous-Comité spécial des voyages, qui a étudié en détail le rapport du Groupe de travail pour les formalités de frontières,

Transmet au Président et aux membres du Groupe de travail son admiration pour le rapport très complet qui a grandement facilité les travaux du Sous-Comité ;

Exprime aux agences de transport et de tourisme leurs chaudes félicitations pour le dévouement avec lequel elles ont mis gracieusement les services de leurs experts à la disposition de la Commission ;

Invite les agences dont les représentants constituent le Groupe de travail à continuer de les mettre à la disposition du secrétariat, aux fins de consultation.

COMMERCE

Résolution adoptée le 27 octobre 1949 (E/CN.11/221)

La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient,

Ayant examiné le rapport du Comité de l'industrie et du commerce,

Approuve en général les conclusions du Comité en ce qui concerne le commerce ;

Fait siennes avec satisfaction les félicitations exprimées presque à l'unanimité par le Comité pour le travail qu'a déjà fait la Division du développement commercial et, en particulier, pour la technique d'enquête adoptée par la Division ; et

Reconnaissant l'importance de développer le commerce intrarégional entre les pays de la CEAEAO en vue de promouvoir leur reconstruction économique et le développement des industries nationales de ces pays, de relever le niveau de vie de leurs populations et de renforcer leurs relations économiques,

Reconnaissant en outre que l'expansion de ce commerce est un facteur important du succès d'un développement plus complet des ressources de la région,

Prenant note de ce que des relations commerciales plus étroites aideront les pays à mieux se comprendre, ce qui favorisera la paix du monde,

Approuve en général le futur programme de travail et s'en remet au Secrétaire exécutif du soin de déterminer l'ordre des priorités à la lumière des opinions exprimées au sein du Comité ;

Recommande que chaque fois qu'il sera possible, les pays qui envisagent de modifier leur politique en matière de contrôle du commerce et des devises en donnant préavis et le fassent connaître par l'intermédiaire de la Division pour le développement commercial ;

Recommande que les pays membres soient invités instamment à créer des offices permanents de développement commercial dans les divers pays de la région et à échanger des délégations commerciales ;

Recommande en outre de donner le plus tôt possible à la Division un personnel suffisant pour lui permettre de continuer et d'étendre son activité si précieuse ;

Gardant présent à l'esprit qu'il convient de ne pas permettre que la reconstruction du Japon porte préjudice à la paix ni au progrès économique de la région de la CEAEO,

Prenant note toutefois de ce que les échanges entre le Japon et les pays de la CEAEO sont complémentaires et que l'expansion de ces échanges profiterait à la région dans son ensemble,

Considérant aussi que l'accroissement de la production alimentaire dans la région tendrait à développer les échanges et à remédier à la crise de dollars,

Recommande de pousser activement les études sur le commerce avec le Japon et dans la région en général, en s'attachant tout particulièrement à rechercher les facteurs qui entravent le commerce et les causes des fluctuations du volume du commerce et des courants commerciaux ;

Prenant note des progrès accomplis jusqu'ici par le Fonds monétaire international dans son étude sur la balance des paiements,

Recommande que le secrétariat et le Fonds monétaire international s'efforcent conjointement de tout leur pouvoir d'achever leurs études assez tôt pour soumettre un rapport complet au Comité de l'industrie et du commerce à sa prochaine session.

ANNUAIRE ÉCONOMIQUE POUR L'ASIE ET L'EXTRÊME-ORIENT, 1949

Résolution adoptée le 28 octobre 1949 (E/CN.11/222)

La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient

Prend note avec satisfaction des améliorations considérables apportées à l'*Annuaire économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient*, 1948 ;

Approuve le projet d'annuaire pour 1949, préparé par le Secrétaire exécutif et révisé par le comité, qui doit servir de guide aux gouvernements de la région et au secrétariat (voir annexe A) ;

Invite les gouvernements membres :

1) A fournir, le 15 février 1950 au plus tard, les informations nécessaires et, en particulier, les données statistiques par moyennes trimestrielles (janvier-mars, avril-juin, juillet-septembre et octobre-décembre), au moins pour les deux ou trois premiers trimestres de 1949 ;

2) A désigner des économistes ou d'autres fonctionnaires compétents pour servir de correspondants en vue d'accélérer la transmission des informations néces-

saires, conformément à la résolution adoptée le 11 décembre 1948 à la quatrième session (E/CN.11/179) ;

Recommande au secrétaire exécutif, pour autant que les ressources du secrétariat et l'effectif du personnel disponible le permettent, de poursuivre la publication d'études économiques intérimaires et de prendre en considération le plan de publication des bulletins économiques trimestriels, afin de donner des informations récentes sur la situation économique de la région ;

Invite le Conseil économique et social à prendre les mesures nécessaires pour permettre la publication en français du numéro de 1948 et des numéros suivants de l'*Annuaire économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient*, étant donné qu'il est de la plus grande importance pour les pays de langue française de la région.

ANNEXE

à la résolution E/CN.11/222

GRANDES LIGNES DE L'ANNUAIRE ÉCONOMIQUE DE L'ASIE ET DE L'EXTRÊME-ORIENT, 1949

Première partie. — Le développement économique pendant l'année 1949

A. — PRODUCTION

1. Alimentation et agriculture

a) Production :

- i) Riz et autres céréales,
- ii) Produits de l'élevage du bétail et de la volaille,
- iii) Produits de la pêche,
- iv) Produits forestiers,
- v) Graisses et huiles,
- vi) Fibres : coton, soie, jute, laine,
- vii) Divers : caoutchouc, sucre, thé, tabac ;

b) Approvisionnement en bêtes de trait et de somme et en produits nécessaires à l'agriculture ;

c) Problème de ravitaillement en rapport avec l'accroissement de la population.

2. Mines et industrie

a) Mines : charbon, pétrole brut, minerai de fer, étain, tungstène, antimoine, cuivre, plomb, zinc, or, phosphates naturels, etc. ;

b) Industrie : énergie, fer et acier, mécanique, produits chimiques, textiles de coton, soie, jute, etc.

c) Tendances générales du développement, par pays ;

d) Problèmes du relèvement et du développement.

3. Transports et communications

a) Transports ferroviaires ;

b) Transport par eau ;

c) Transports routiers ;

d) Transports aériens ;

e) Services postaux et télécommunications.

4. Travail

a) Emploi ;

b) Productivité ;

c) Conditions de travail : salaires, heures de travail, sécurité, hygiène, etc. ;

d) Législation du travail ;

e) Organisation du travail.

B. — FAITS NOUVEAUX D'ORDRE MONÉTAIRE ET FISCAL

5. Monnaie

a) Modifications des systèmes monétaires ;

b) Taux de change ;

c) Contrôle des changes ;

d) Relations avec le Fonds monétaire international.